

Le Douhet, avril 2021

Mesdames et Messieurs  
Les habitants de  
**LE DOUHET**

### MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi 05 avril au vendredi 9 avril 2021, le secrétariat de la mairie sera ouvert:

- **Mardi de 15h00 à 18h00**
- **Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00**

### MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GENDARMERIE DE SAINTES

Depuis le 01<sup>er</sup> mars 2021, l'heure de fermeture des bureaux de la gendarmerie de Saintes a changé.

Les horaires sont:

- **Du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Le dimanche et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00**

Bien évidemment, en cas d'urgence, la gendarmerie reste disponible 24H/24 et 7J/7 en appelant le 17 ou 112.

### ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021

Sauf changement, les élections régionales et départementales auront lieu les:

**Dimanches 13 et 20 juin 2021.**

Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales  
**jusqu'au vendredi 07 mai 2021 à 18 heures.**

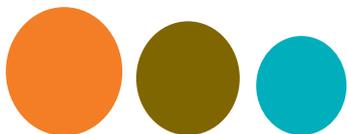
Pour cela, merci de vous munir:

- D'un justificatif de domicile
- D'une copie de votre pièce d'identité

N°3 Route de Saint Jacques de Compostelle - 17100 LE DOUHET  
**Tel :** 05.46.97.77.74 - **Fax :** 05.46.97.74.90 - **E. mail :** [accueil@ledouhet.fr](mailto:accueil@ledouhet.fr)

**Horaires d'ouverture :** Lundi - mercredi - vendredi : 09 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.  
Mardi - jeudi : 14 h. à 18 h.





## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021 - 2022

La campagne des inscriptions scolaires se déroulera cette année du **29 mars au 30 mai 2021**. Les dossiers seront à retirer au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Ils devront être complétés par les pièces justificatives suivantes:

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Fiche sanitaire avec la date des vaccins à jour (une fiche par enfant)
- Certificat de radiation en cas de changement d'école
- Attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire
- Du formulaire de prélèvement SEPA ainsi que d'un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique
- Une attestation de quotient familial CAF ou MSA afin de bénéficier des tarifs adaptés à vos ressources.



## LE C.T.P.A LABELLISE ECOLE FEDERALE DE BALL TRAP

Il y a 50 ans, sous la houlette de passionnés, naissait le club d'entraînement au tir au pigeon d'argile qui deviendra le **C.T.P.A** (Club de Tir au Plateau d'Argile).

Depuis lors, le club a prospéré, il s'est équipé et est devenu aujourd'hui un club de Ball-Trap reconnu en Poitou-Charentes et en Nouvelle Aquitaine.

Il vient d'obtenir une nouvelle reconnaissance, au niveau national, en obtenant de la FFBT (Fédération Française de Ball Trap et de Tir à Balle) le label

« **ECOLE FEDERALE DE BALL TRAP** ».

Le **C.T.P.A**, seul club labellisé EFBT (Ecole Fédérale de Ball Trap) en Poitou-Charentes, va ouvrir la pratique du Ball Trap à de nouveaux tireurs et en particulier les jeunes. La formation au Ball Trap, pratiquée dans le cadre de l'EFBT, est constituée de stages de niveaux différents (DÉCOUVERTE, INITIATION, PERFÉCTIONNEMENT) encadrés par des initiateurs de club formés à cet effet par le FFBT. Elle s'adresse à toute personne désirant pratiquer le Ball Trap, pour des jeunes à partir de 13 ans.

Les activités du CTPA se déroulent sur le stand de « La Canetterie », route de Taillebourg à Le Douhet.

Des dépliants informant des modalités de ces stages sont en libre-service au secrétariat de la Mairie.

**Renseignements et contacts par le site du club: [www.btc-ledouhet.com](http://www.btc-ledouhet.com)**

## OFFRE MUTUALIA

La Mairie du Douhet et Mutualia Alliance Santé, (mutuelle de proximité à Saintes) ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés.

Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à leurs administrés la possibilité de bénéficier d'une garantie santé optimale à tarifs négociés, palliant ainsi aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

### **A qui s'adresse cette offre ?**

A tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

### **Quels avantages ?**

- Tarifs négociés
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- Des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie
- Un remboursement simplifié avec les principaux régimes obligatoires
- Les plus : Un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

*N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle.*

**Un conseiller se tiendra à votre disposition lors de permanences qui se dérouleront à la mairie de LE DOUHET à partir du mois de MAI**

**Le 2ème Jeudi de chaque mois de 14h00 à 16h00**



**Votre conseiller de proximité : M. Alexandre Yacoub – 06.23.42.46.55**  
Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir



## OUVERTURE DE LA LIGNE DIRECTE FRANCE SERVICES

A partir du lundi 29 mars 2021, la préfecture de la Charente-Maritime ouvre une plateforme téléphonique « Ligne Directe France Services ».

Le principe de cette plateforme est simple: vous pouvez contacter le **05 46 00 10 01 de 16h00 à 20h00** afin d'avoir des renseignements sur vos démarches administratives.

Les conseillers d'appel s'engagent à apporter une réponse dans les 72H ouvrés.



## GESTION DES DECHETS : DES SERVICES RENFORCES POUR LES HABITANTS

La Communauté d'Agglomération de Saintes s'engage dans une démarche d'amélioration des services des déchets en proposant notamment la modernisation des déchèteries et le renforcement de la fréquence de ramassage des bacs durant la période estivale.

Les élus de la Communauté d'Agglomération travaillent actuellement au retour d'une collecte des ordures ménagères une fois par semaine durant l'été, du 14 juin au 17 septembre 2021 afin de répondre aux plaintes liées au stockage des bacs en pleine chaleur et aux nuisances engendrées.

Autre axe d'amélioration, la modernisation des déchèteries: les travaux engagés visent la mise aux normes des équipements, proposent de nouvelles possibilités de tri et des aménagements qui permettront de diminuer la durée d'attente des usagers.

Tous ces projets ont une seule ambition: améliorer le service rendu aux habitants.

C'est à la déchèterie Nord que débutent dès ce printemps les travaux les plus importants, avec la création d'une plateforme dédiée aux déchets verts. Les autres sites feront l'objet de travaux de sécurisation.

De nouvelles filières de recyclage vont être proposées aux usagers. Il sera ainsi possible de déposer l'amiante (sur rendez-vous uniquement et selon un calendrier défini) et le polystyrène. Les palettes en bois seront laissées à disposition des usagers, selon le principe « donnez-prenez ». Des « zones de gratuité » seront peu à peu déployées pour le dépôt et le retrait de produits immédiatement réutilisables.

L'Etat augmente les coûts et la fiscalité du traitement des déchets.

Les déchets de notre territoire sont collectés par la Communauté d'Agglomération de Saintes et le traitement est délégué au Syndicat mixte Cyclad. Cette année encore, la contribution à Cyclad augmente significativement.

Deux raisons expliquent cette hausse:

1. L'évolution décidée par l'Etat de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passera de 16 € la tonne en 2018 à 65 € la tonne en 2025.
2. Des coûts de traitement de plus en plus élevés suite à la raréfaction des débouchés pour la valorisation des déchets.

Face à ces augmentations imposées par l'Etat et le contexte international, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance.

Plus que jamais, le geste de tri et de réduction de la production de déchets est nécessaire.

### **Que finance la redevance ordures ménagères ?**

Elle permet de financer l'ensemble des services liés aux déchets:

- La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte-à-porte.
- Le ramassage en points d'apport volontaire
- Le fonctionnement des déchèteries et le coût de traitement des déchets



## BRULAGE DES DECHETS VERTS

En Charente-Maritime, l'emploi du feu à l'extérieur est strictement réglementé par l'arrêté préfectoral du 02 décembre 2020. Cette réglementation s'applique dans tout le département et concerne tous les usages du feu.

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu doit, **déposer en mairie de la commune concernée, au moins 5 jours ouvrés à l'avance, un formulaire de demande pour le brûlage de déchets verts.**

De nouvelles prescriptions sont à respecter en cas de feu autorisé par le maire de la commune:

- S'assurer, avant la mise à feu, que la journée n'est pas en période de risque incendie de niveaux sévère, très sévère ou exceptionnel.
- Vérifier que les prévisions météorologiques sont compatibles avec l'incinération.
- Le foyer doit être circonscrit de manière à éviter tout risque de propagation ; il ne doit pas se trouver à l'aplomb de branches d'arbre et son pourtour doit être nettoyé de tous végétaux combustibles et labouré ou décapé sur une largeur de 5m.
- Les foyers sont éloignés des lignes électriques et téléphoniques et situés à plus de 50m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique.
- Le volume des entassements de végétaux à incinérer est compatible avec une durée d'incinération limitée : le tas ne doit pas dépasser 5m de diamètre et 2m de hauteur.
- Les mises à feu ne sont pas réalisées à l'aide de dispositifs inappropriés (vieux pneus, huile de vidange ...)
- Une équipe de surveillance et les moyens d'extinction sont en place avant la mise à feu, pour la durée de l'opération et jusqu'à l'extinction complète de la parcelle.
- Pour les dérogations au brûlage, le foyer ne doit pas débuter avant 9 heures et doit être éteint avant 16 heures.

Nous tenons à rappeler que le feu est placé sous la responsabilité du propriétaire du terrain ou de ses ayants droit. En cas de non respect de la réglementation, les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4<sup>e</sup> classe. Il en est de même, si lors d'un contrôle des services de l'Etat, vous ne pouvez pas présenter l'autorisation du maire de la commune.



## LE CAMPUS CONNECTE DE SAINTES, UNE OPPORTUNITÉ POUR ETUDIER PRES DE CHEZ SOI !

Lauréate de l'appel à projet « Campus Connecté », l'Agglomération de Saintes ouvrira à la rentrée 2021 un tiers lieu d'enseignement supérieur offrant des formations à distance au sein de la cité entrepreneuriale.

### ⇒ Qu'est-ce qu'un campus connecté ?

Un lieu labellisé « Campus Connecté » est un espace de travail individuel ou collectif où les étudiants suivant, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. La création de ces tiers-lieux visent à rapprocher l'enseignement supérieur des territoires et à lever certaines barrières géographiques, urbaines et sociales pour ceux qui souhaitent se former. Les campus connectés associent la souplesse de l'enseignement à distance et un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

### ⇒ L'opportunité d'étudier près de chez soi

La Communauté d'Agglomération de Saintes, en partenariat avec La Rochelle Université, ouvrira son campus connecté en septembre 2021.

L'opération est soutenue par l'Etat dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'Investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.

#### • Quelles sont les formations accessibles ?

Toutes les formations de l'enseignement supérieur s'effectuant à distance dans les Universités de France, quel que soit le niveau ou le champ disciplinaire. Droit, environnement, histoires, lettres, géographie ...

Le diplôme obtenu à distance au campus connecté a la même valeur qu'un diplôme obtenu en présentiel sur le site de l'Université.

#### • Quelles obligations pour l'étudiant ?

- Assurer une présence minimale de 12 heures par semaine au sein du campus connecté
- Passer les examens sur le site géographique de l'Université auquel il est rattaché.

#### • Quel tarif ?

- L'établissement proposant les formations à distance fixe librement ses tarifs et frais d'inscriptions.
- L'accès au campus connecté de Saintes, le prêt de matériel et l'accompagnement du coordinateur sont gratuits.

#### • Comment s'inscrire ?

Deux possibilités pour s'inscrire : soit l'étudiant est néo-bachelier et s'inscrit sur Parcours Sup en formation à distance, soit il suit les cours dispensés par le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Le campus connecté s'adresse à tous, y compris aux adultes qui voudraient reprendre des études.

**Vous êtes intéressés et souhaitez plus d'informations ? Manifestez-vous auprès de la direction des solidarités de la Communauté d'Agglomération de Saintes par téléphone au 05 46 92 73 28 ou par mail [campusconnecte@aglo-saintes.fr](mailto:campusconnecte@aglo-saintes.fr)**

